



MAIRIE D'ONNION

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Un budget est un acte de prévision sur une année, qui correspond à l'année civile.

Les dépenses et recettes à inscrire au budget ne doivent concerner que la seule année en cause.

Le principe de **l'équilibre budgétaire** : il doit être voté en équilibre réel.

3 conditions pour être en équilibre réel :

- Equilibre des deux sections
- Evaluations sincères des dépenses et recettes
- Le remboursement de la dette en capital (investissement) doit être couvert par **l'autofinancement** et ressources propres de la section d'investissement (exclusion emprunt).

Le principe de **l'universalité budgétaire** et de non-affectation des recettes ;

Les dépenses et recettes doivent être retracées dans le budget et cela sans aucune compensation entre elles.

L'universalité prohibe l'affectation d'une recette déterminée à une dépense bien définie. L'unité de caisse de la commune faisant qu'une recette déterminée peut être utilisée pour couvrir n'importe quelle dépense. C'est la règle de la non-affectation des recettes aux dépenses.

Elle présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2022 du budget principal. La commune d'ONNION compte 1317 habitants au 01 janvier 2022.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (électricité, téléphone, affranchissement, assurances, impôts (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, les projets.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les dépenses du quotidien.

Montant prévisionnel

1.812.624.00 euros

[Chapitre 011 – Dépenses à caractère général – 601.786.11 euros](#)

Augmentation du coût de l'électricité (30 % sur les bâtiments et 50 % sur la piscine).

Le montant des postes combustibles et carburants doit être réhaussé du fait du contexte économique actuel.

Il faut à ce jour, comptabiliser l'eau consommée des bâtiments communaux mais également celle de la base de loisirs.

La collectivité va réaliser des travaux en régie sur 2022 avec la réfection du skate park et de la barrière de sécurité qui mène à la piscine (4100.00 euros).

Des dépenses sont à maintenir dans le budget à cause de la crise sanitaire : produits nécessaires pour la désinfection des bâtiments et produits de protection (gels, masques, tests ...).

Un montant important dans l'entretien, réparation des bâtiments publics (55.000.00 euros).

En effet, en sus des dépenses annuelles, la commune va réaliser le nettoyage de la toiture de l'immeuble DELESCHAUD (mairie), la remise en état du toit de l'Eglise...

Les élus continuent les travaux de réhabilitation de la piscine municipale (travaux aménagement intérieur, taille de la haie, peintures...).

Une enveloppe de 2000.00 euros est mise à dispositions pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

La commune a budgétisé la somme de 9.211,00 euros pour l'école, soit 61 euros par enfants. Une subvention de 938 euros sera également versée pour la classe découverte et une pochette allouée pour le renouvellement de matériel administratif.

Une somme de 72.600.00 euros pour l'entretien des voiries - réfections de nombreuses voies (dépenses pluriannuelles). Un enneigement tout particulièrement important en 2021/2022 qui entraîne une revalorisation du poste de dépense déneigement.

Une somme prévisionnelle de 30.000.00 est allouée pour les frais d'honoraires. De nombreux jugements sur l'année doivent être délibérés.

Une somme de 1.700,00 euros a été budgétisée pour l'achat des feux d'artifices. La collectivité espère une année plus festive que les ces deux dernières années.

La commune a toujours une ligne financière importante pour les honoraires liés aux différents contentieux liés à l'urbanisme (30.000,00 euros).

#### [Chapitre 012- Charges de personnels – 437.895.00 euros](#)

- Contrats saisonniers estivaux pour la piscine municipale.
- Avancée des carrières et augmentation des caisses de charge.
- Contrats pour surcroit d'activité ont été reconduits à la cantine municipale et pour l'entretien des bâtiments, suite à l'augmentation des effectifs et à la COVID.

#### [Chapitre 014- Atténuation de Produits – 196.981.00 euros](#)

Il s'agit principalement de l'attribution de compensation reversée à la communauté de communes des 4 rivières au titre des transferts de compétences (prévision : 81.000,00 euros)

De même est inscrit à ce chapitre le FPIC : Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (prévision 2021 – 21.000,00 euros).

Prévision 2021 du FNGIR d'un montant de 94.981.00 euros)

## Chapitre 65 – autres Charges gestion courante- 240.777.00 euros

\*Montants des subventions attribués en 2022 : 8.147.00 euros

La municipalité souhaite soutenir les associations locales ou les associations qui œuvrent pour la commune. UN PROJET = UNE SUBVENTION.

En sus des aides financières, les associations, sur demande, peuvent bénéficier de prêt de matériel, prêt de salles communales.

\*La participation au SDIS reste constante soit 46.856.00 euros.

\*La commune participe à hauteur de 76.000.00 euros au SYNDICAT DES BRASSES et 1465.00 euros pour la participation des forfaits.

\*Concernant le transport scolaire, la commune doit verser cette année 24.450.00 euros (reprend 2 années).

\*La commune poursuit sa politique d'utiliser les services de l'association ALVEOLE (CC4R). Cette gestion permet de maîtriser les coûts.

## 022 – Dépenses 2021 imprévues : 28.000.00 euros

La commune de SAINT-JEOIRE et ONNION vont mutualiser un gendarme municipal sur l'année en cours ; une somme de 20.000.00 euros a été provisionnée en dépense imprévue.

## Chapitre 66 – Charges financières : 12.897.00 euros

Correspond au remboursement d'intérêt sur nos emprunts contractés.

## Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 4.000,16 euros

## Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires : 83.000.00 euros

La commune continue a provisionner une trésorerie pour les litiges en cours.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant prévisionnel

1.812.624.00 euros

013	atténuation de charges (remboursement arrêts maladies)	00.00 €	RECETTES 2022
70	produits des services (entrées piscine bibliothèque, cantine, vente de bois, cimetière....)	93.970.00 €	
73	impôts et taxes (TH, TF, TFNB), taxes pylônes.	792.783.11 €	
74	dotations et participations (DGF, fonds genevois...)	409.853.00 €	
75	produits de gestion courante (revenus immeubles)	45.003.00 €	
042	Travaux en régie	4.100.00 €	
77	produits exceptionnelles	100.00 €	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	466.814.89€	

Les prévisions des recettes restent modérées, expliquées par :

- Peu de coupes de bois prévues.
- Recette de la cantine scolaire stable. Changement de prestataire de services en septembre 2022.
- Des locations de logements en moins sont à prévoir sur l'année 2022.
- Légère Baisse constatée ces dernières années, des fonds genevois.

Concernant la fiscalité directe - chapitre 13: Les élus ont décidé de ne pas toucher aux taux des impôts.

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti	24.29%
Taxe sur le foncier non bâti	112.90%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 725.484,00 euros, auquel on enlève le FGIR, 94.981.00 euros soit un total net de 630.503.00 euros.

### **DEPENSES INVESTISSEMENT**

Montant prévisionnel 636.430,00 euros

Les investissements prévus sur 2022 ont comme objectif d'entretenir ses infrastructures, ses forêts.

#### **Voirie communale et départementale**

\*Réflexion sur l'aménagement du nouveau bourg d'ONNION.

\*réfections des voiries communales ....

\*travaux de l'aménagement extérieur du nouveau restaurant/bar - logements.

\*réfection Eclairage public avec installation d'horloges astronomiques.

#### **Forêt**

\*Travaux 2022

#### **INFRASTRUCTURE**

\*Aménagement d'abris chalet pour les enfants qui prennent le car scolaire.

\*Aménagement de notre base de loisirs + étude .

\*Acquisition de panneaux directionnels.

#### **EQUIPEMENT TECHNIQUE**

\*Tables en bois et poubelles.

\*Epareuse.

#### **TRAVAUX EN REGIE**

\* Réfection de la barrière qui mène à la base de loisirs.

\* Réfection du skate park.

#### **Divers**

Démolition de la ferme qui menace de tomber au centre d'ONNION.

Recherche de promoteurs pour l'exploitation d'un bâtiment communal.

Réfection du bâtiment scolaire : installation d'un régulateur, travaux de couverture /zinguerie et façade.

Réfection du bâtiment immeuble deleschaud (mairie).

Isolation du bâtiment le presbytère.

Réfection des bureaux administratifs de la mairie et extension d'une pièce supplémentaire.

Sentiers balisage.

## **RECETTES INVESTISSEMENT**

Montant prévisionnel

636.430,00 euros

-La commune est en attente de versement de subventions sur des projets de 2021.

-Le fonds de compensation de TVA conséquent cette année (remboursement de la TVA de certains travaux effectués l'année N-2) à hauteur de 13.711,00 euros contre 92.202.00 euros en 2021.

Pas d'emprunt envisagé sur l'année.

Vente d'une petite parcelle vers le restaurant communale.